

LA TEMPÉRATURE MONTE :

La responsabilité juridique des entreprises en matière de changement climatique

Bulletin sur la Responsabilité Juridique des Entreprises 2018

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le changement climatique représente une menace importante pour les droits de l'Homme. L'aggravation des torts causés par le changement climatique aux communautés marginalisées, en particulier dans l'hémisphère Sud, illustre toute l'injustice de la violation des droits de l'Homme par les entreprises. Depuis 1988, année où le changement climatique induit par l'homme a été officiellement reconnu, seules 100 grandes entreprises ont été reconnues responsables de plus de 70 % des émissions mondiales de CO₂. Il est également prouvé que pendant des décennies, bon nombre de ces entreprises connaissaient les répercussions de leurs activités sur le climat, n'ont pas agi et ont trompé le public et les investisseurs. Pendant ce temps, les populations les plus pauvres au monde souffrent des effets pervers d'un climat changeant, ainsi que de catastrophes telles que cyclones, inondations, canicule et feux de forêt.

« Les gros pollueurs qui ont contribué au changement climatique devraient à présent contribuer aux solutions à nos problèmes. »

Saul Luciano Lliuya, paysan péruvien dépose une plainte contre RWE

Au cours de la dernière décennie, le nombre de litiges sur le climat n'a cessé d'augmenter à travers les différentes juridictions. Au début de 2017, il y avait plus de 1 200 lois et politiques relatives au changement climatique dans 164 pays, alors qu'en 1997 il n'y en avait que 60. Aux États-Unis, une vingtaine de nouveaux procès sur le climat sont intentés chaque année, alors qu'en 2002, on en enregistrait que deux. En dehors des États-Unis, 64 procès sur le climat ont été lancés au cours des 15 dernières années, dont 21 depuis 2015.

Auparavant, ces poursuites étaient intentées contre des gouvernements, mais il y a maintenant une augmentation sensible des poursuites en matière de climat intentées directement contre des entreprises : aux États-Unis, on en dénombre sept contre des entreprises en 2017, et six jusqu'à présent en mai 2018. Cette augmentation peut s'expliquer par les progrès de la science, les leçons tirées de litiges similaires, les révélations sur des entreprises concernant leurs conscience du changement climatique et efforts de dissimulation, la mobilisation accrue du public et la collaboration entre les villes, les avocats, les scientifiques et les activistes. À une époque où les gouvernements et les entreprises ont maintes fois échoué à prendre des mesures audacieuses pour lutter adéquatement contre le changement climatique, les procès stratégiques portant sur le changement climatique sont une lueur d'espoir pour le mouvement pour le climat et, plus amplement, pour la responsabilité des entreprises.

«Le but ultime de la quasi-totalité des contentieux relatifs à la justice climatique est d'établir une responsabilité politique mondiale qui rend inutiles ces poursuites.»

Roxana Baldrich, Conseillère en politique à Germanwatch

En Mai 2018, 14 poursuites judiciaires relatives au changement climatique étaient répertoriées en cours contre des entreprises produisant des combustibles fossiles, et un avis d'intention de demande de réparation contre une entreprise pétrolière avait été déposé. Les procès sont l'un de nombreux moyens dans le mouvement grandissant pour la responsabilité des entreprises pour le changement climatique. Ils impliquent la collaboration entre les scientifiques, les avocats, et les activistes des droits de l'homme et du climat, qui continuent d'intégrer leurs stratégies.

Cependant, aucune des affaires n'a encore atteint le stade de l'examen sur le fond ; ces avenues juridiques sont en cours d'évaluation et la question de leur efficacité et impact est toujours en suspens. Le bulletin présent examine la présence grandissante des procès climatiques contre les entreprises et les opportunités ainsi que les objectifs en vue. Les conclusions essentielles sont les suivantes :

- **La recherche scientifique a étayé les demandes en justice** : la recherche imputant des parts des émissions mondiales à des entreprises particulières a facilité les affaires juridiques qui visent à tenir les entreprises privées responsables à cause de leur rôle dans le changement climatique. De même, la recherche scientifique permet d'obtenir des preuves selon lesquelles les entreprises étaient conscientes de leur contribution aux changements climatiques et de leur impact, et ont œuvré à tromper ou désinformer le public et les investisseurs.
- **L'action en justice contre le changement climatique est utilisée comme outil pour le mouvement élargi de la justice climatique** : les poursuites judiciaires visent à recouvrer les coûts pour l'adaptation et la résilience au changement climatique, mais elles sont aussi utilisées comme un outil stratégique pour tenir les émetteurs responsables et inciter des politiques climatiques plus responsables de la part des entreprises. Le contentieux est complémentaire des approches non juridiques qui sont des piliers importants pour mettre la pression sur les entreprises en vue d'être plus transparentes et de prendre des mesures plus ambitieuses pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Les procès peuvent aussi encourager les politiques et mesures régulatrices futures relatives au climat aux niveaux national et international.
- **Les avocats des droits de l'Homme et de l'environnement peuvent apprendre les uns des autres** : les avocats spécialisés en environnement ont été les précurseurs et ils ont maîtrisé les approches relatives à la justice climatique dont les avocats spécialistes des droits de l'homme peuvent apprendre. De la même manière, les droits de l'Homme peuvent jouer un rôle complémentaire important dans le contentieux environnemental. L'utilisation de la législation relative à l'environnement et aux droits de l'Homme dans l'établissement des arguments juridiques renforce la valeur de l'étroite collaboration entre les avocats provenant des deux sphères.
- **De nouvelles approches et collaborations pour la justice climatique naissent**, notamment au travers de l'activisme, du litige et des efforts législatifs ; ainsi qu'à travers les tentatives d'établir des obligations fiduciaires pour les chefs d'entreprises et/la responsabilité civile de assureurs pour le changement climatique.
- **Les gros pollueurs sont à l'offensive** : les réactions de ces entreprises face aux litiges ont traditionnellement été agressives et bien financées, et le contentieux climatique n'y échappe pas. Les plaignants feront probablement face à des procédures longues et coûteuses, et peuvent s'attendre à des réactions agressives de la part des entreprises défenderesses. Des

restrictions sur les libertés civiles, particulièrement les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP) menacent aussi les organisations environnementales, les activistes, les journalistes et les scientifiques.

Le présent bulletin a pour but d'être un catalyseur pour plus d'actions autour de la responsabilité juridique des entreprises relativement au changement climatique. La plupart des opportunités et des difficultés soulignées sont en effet partagées par les avocats spécialistes de la justice climatique et ceux des droits de l'Homme. Veuillez [nous contacter](#) pour ainsi partager les informations sur vos propres efforts, vous inviter à participer aux futurs débats et explorer des opportunités de collaboration.